

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 15

Absents : 11

- dont suppléés : 3

- dont représentés : 8

Votants : 26

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-deux septembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal (arrivée à la question n°11), MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques FORTOUL Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean-Christophe (arrivé à la question n°6), TRON Jean-Michel et CAPEL Denis.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, Mme BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean-Christophe, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2021/152

OBJET : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - DECONNEXION DE L'OVOÏDE DE 6 VILLAS AVENUE ERNEST PELLOTIER A BARCELONNETTE ET RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT – AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX EIFFAGE TP.

Le conseil de communauté,

VU l'arrêté 2020/73 du 02/06/2020 portant **subdélégation** au vice-président en charge des travaux pour le marché public « travaux de déconnexion de 6 villas de l'ovoïde sur l'avenue Ernest Pellotier et raccordement au réseau d'assainissement de Barcelonnette » ;

VU la lettre de commande n°009/2020 du 05/06/2020 signée par le vice-président ayant reçu subdélégation pour ledit marché avec la société EIFFAGE TP sise la Fourrière Basse 04400 UVERNET-FOURS, pour un montant de **30 614,00 € HT** ;

VU l'arrêté 2020/176 du 24/11/2020 donnant subdélégation à M. Yvan BOUGUYON, vice-président délégué à l'environnement, pour le marché public « travaux de déconnexion de 6 villas de l'ovoïde sur l'avenue Ernest Pellotier et raccordement au réseau d'assainissement de Barcelonnette » ;

VU l'avenant n°1 en date du 01/03/2021 d'un montant de **8 527,00 € HT** faisant suite à une modification du projet pour un problème foncier ;

CONSIDERANT qu'en cours de chantier, des réseaux divers, non identifiés au préalable et croisant le projet, ont nécessité des adaptations et des travaux supplémentaires, ce qui a généré une **plus-value globale de 3 390,00 € HT**, soit **+ 39,25 %** du montant initial du marché en incluant l'avenant n°1 ;

VU le projet d'avenant n°2 au marché établi à cet effet ;

VU l'avis favorable de la commission « environnement » réunie le 20 septembre 2021 ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, vice-président en charge de l'assainissement,
Après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents, Mme VAGINAY RICOURT Sophie n'ayant pas pris part ni au débat ni au vote pour elle-même ainsi que pour Madame BANCILLON BOË Fabienne dont elle a le pouvoir.

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au marché signé avec l'entreprise EIFFAGE TP et annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le vice-président à procéder à sa signature.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « **Télérecours** citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT

